

NORMES DE SAINES PRATIQUES COMMERCIALES ET FINANCIÈRES

RÈGLEMENT ADMINISTRATIF N° 5 DE LA SOAD

Guide de travail : Module sur les prêts commerciaux

Février 2005

3. Gestion du risque de crédit : Prêts commerciaux

Pour une saine pratique commerciale et financière, l'établissement membre doit disposer de politiques, de procédures et de contrôles appropriés et prudents qui lui permettent de gérer son risque de crédit au bilan et hors bilan.

Parmi les éléments fondamentaux de la gestion du risque de crédit, il y a la mise en œuvre d'une politique prévoyant :

- des types et des catégories d'instruments de crédit autorisés;
- des limites ou des interdictions frappant l'exposition aux risques, y compris celui relatif à la concentration;
- des critères d'évaluation et des exigences en matière de sûreté pour chaque instrument de crédit autorisé;
- un système efficace d'évaluation et de contrôle du crédit;
- des pouvoirs décisionnels à des niveaux bien définis et prudents pour autoriser l'exposition aux risques de crédit;
- une gestion active des prêts douteux et en souffrance.

Élément	Critères d'évaluation	Oui	Référence de la C.P.	Références de la SOAD
1. Types et catégories d'instruments de crédit autorisés	<p><i>Les types et catégories d'instruments de crédit autorisés sont tous indiqués dans la politique et les procédures.</i></p> <p><i>Les instruments de crédit commercial types sont les suivants :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Hypothèques commerciales;</i> • <i>Prêts commerciaux à terme;</i> • <i>Marges de crédit d'exploitation;</i> • <i>Hypothèques de construction commerciale;</i> • <i>Lettres de crédit/garantie;</i> • <i>Propriétés locatives hypothéquées dépassant quatre unités.</i> <p><i>Les politiques et procédures fixent de façon appropriée :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>les modalités des facilités de crédit;</i> • <i>les objets de prêt admissibles;</i> • <i>les périodes d'amortissement, le cas échéant.</i> 	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/>	<i>Sect. 5202 du Manuel de référence (MR)</i>

Observations/Exceptions :

Observations/Exceptions :

Observations/Exceptions :
